

N° 3 – DECEMBRE 2010

LE PLAQUIN DE MADIC



**BULLETIN
MUNICIPAL**

Sommaire

Les informations communales

Page 2 à 11

Les finances communales

Les investissements

La fiscalité

Location de la salle polyvalente

Horaires et permanences Mairie

Actualités et informations

- ↳ Le recensement
- ↳ Le composteur du cimetière
- ↳ <http://www.madic.fr>
- ↳ Le SPANC
- ↳ Infos sur la TNT
- ↳ Médaille de la famille 2010
- ↳ Un diplôme pour deux anciens combattants
- ↳ Le repas des aînés
- ↳ Spectacle « Le concert vagabond »



Bientôt !

Nos associations

Page 12 à 14

La Madicoise

Les Cyclos Réunis de Madic

Le Comité des Fêtes

Les Anciens Combattants



Madic, ses hameaux, son histoire

Page 15

Etat civil

Page 16

Le mot du maire

Chers concitoyens,

Le troisième « Plaquin de Madic » vient d'arriver dans vos boîtes aux lettres et avec lui quelques informations communales qui je le sais vous intéressent vivement. Afin d'amplifier notre effort de communication et de transparence le site Internet de la commune de Madic sera mis en ligne courant 2011 et plus loin dans les pages vous en trouverez une brève description.

Au niveau national, cette année passée a été une grande année de changement pour les communes, avec la réforme des collectivités territoriales et celle de la taxe professionnelle, quelques inquiétudes demeurent sur les futures marges de manœuvre qui vont certainement se réduire. Quoiqu'il en soit il ne faut pas être alarmiste mais il faudra trouver des solutions pour pouvoir conserver nos services et maintenir nos investissements.

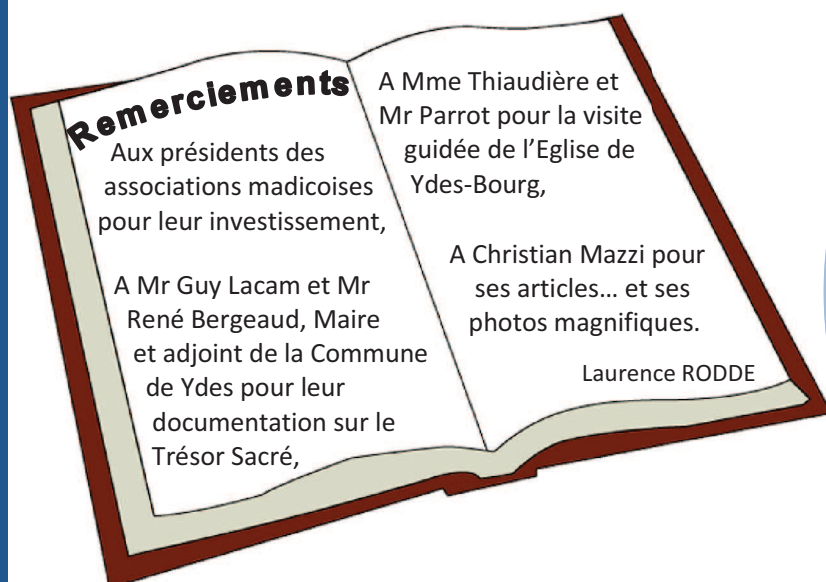
Je remercie Monsieur Alain Marleix et le Conseil Général du Cantal pour leur soutien financier dans le projet « Maison de la chasse ». Le président Vincent Descœur m'a aussi assuré qu'en 2011 Madic sera couvert en téléphonie mobile.

Dans trois mois nous aurons déjà fait la moitié de notre mandat, le temps passe vite... Je me réjouis de voir qu'à mes côtés, le conseil municipal a toujours cette même force de volonté à vouloir gérer au mieux les finances communales, à faire les meilleurs choix pour Madic.

L'an 2011 approchant, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour vous, vos proches, des vœux de santé, de prospérité, de bonheur. J'ai, par nature, une pensée toute particulière envers ceux de nos concitoyens qui sont davantage exposés aux contraintes et à la dureté de notre environnement économique et social, envers celles et ceux qui rencontrent des moments difficiles, dont la santé est fragile.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous

Christophe Morange



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009 :		119 211 €
CHARGES A CARACTERE GENERAL		
Entretien voies et réseaux	4 579 €	29 802 €
Energie Electricité	4 578 €	
Entretien de Bâtiments	3 980 €	
Maintenance	3 325 €	
Primes Assurances	3 015 €	
Carburants	2 087 €	
Frais de Télécommunication	1 532 €	
Fêtes et cérémonies	1 076 €	
Fournitures d'entretien	819 €	
Catalogues et imprimés	765 €	
Fournitures administratives	756 €	
Eau et assainissement	671 €	
Taxes Foncières	649 €	
Entretien de Terrain	460 €	
Entretien de matériel roulant	400 €	
Documentation générale et technique	324 €	
Frais d'affranchissement	163 €	
Indemnités au comptable du trésor public	147 €	
Autres Rubriques Diverses	477 €	
CHARGES DE PERSONNEL		
Personnel Titulaire	33 051 €	60 317 €
Cotisations sur salaires	18 701 €	
Personnel non Titulaire	8 331 €	
Médecine du travail	234 €	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES		
Indemnités élus	12 424 €	29 093 €
Service Incendie Départemental	7 111 €	
Subventions aux Associations	4 174 €	
Subvention au C.C.A.S.	3 300 €	
Cotisations Indemnités	1 111 €	
Autres Contributions Obligatoires	973 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2009 :		198 618 €
IMPOTS ET TAXES		
Compensation Taxe Professionnelle	56 875 €	118 648 €
Foncier Bâti	39 788 €	
Taxe Habitation	11 882 €	
Foncier non Bâti	5 263 €	
Taxe sur l'énergie Hydraul.	419 €	
Taxe afférente au droit de mutation	4 421 €	
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
Dotation Forfaitaire	34 401 €	49 111 €
DGF	6 096 €	
Dotation Elus locaux	2 762 €	
Compensation au titre TP exo TH et TF	5 852 €	
ATTENUATIONS DE CHARGES		
Remboursement sur rémunération de personnel (Assurance)	16 843 €	16 843 €
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		
Redevance occupations du domaine Communal	541 €	5 470 €
Redevance Assainissement	3 928 €	
Location Salle Polyvalente	1 000 €	
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Location Logement	5 097 €	5 097 €
AUTRES PRODUITS		
Produits Exceptionnels et financiers	3 450 €	3 450 €

Comme vous avez pu le constater, des investissements prévus sur 2009 se sont réalisés en 2010, en effet le temps de finalisation des dossiers, les attentes de validation des subventions demandées (et pour certaines les validations sont obtenues au mois de juin...) impliquent un décalage dans la réalisation des travaux. De plus la validation de ces investissements est effective à partir du moment où le budget est voté soit courant mars.

De ce fait pour les projets importants, il se passe bien souvent deux exercices entre le lancement et la réalisation.

Que nos amis chasseurs ne se démoralisent pas, les travaux de leur local vont commencer en 2011 et seront terminés pour l'ouverture de la prochaine saison.

Voirie communale

Elargissement et revêtement de la voie communale d'Apcher

Ces travaux réalisés cette année sont un report des investissements prévus pour 2009.

La voirie communale n°6 à Apcher était fortement dégradée et avait besoin d'être remise en état. Par ailleurs elle n'était pas adaptée au passage d'engin agricole et camion, un élargissement de chaussée s'imposait.

Nous en avons profité aussi pour enfouir tous les réseaux secs.

Coûts :



➤ Relevé Topographique
(Cabinet Cros) **670 € TTC**

➤ Travaux de voirie et enfouissement
(Entreprise Bergheaud) **36 044 € TTC**

➤ Eclairage public (Syndicat Electrique)
3 302 € TTC

Nos subventions obtenues :



➤ Conseil général (Fond
d'équipement des Communes)
6 500 €

➤ Subvention parlementaire du sénateur
Jacques Mézard **5 000 €**



Matériel Mobilier

Implantation de bancs et tables de pique-nique

- Fournitures Bancs et tables (Proludic) **2 737 € TTC**
- Installation (Entreprise Chatti Fathi) **1 614 € TTC**



Changement du matériel informatique

Notre matériel informatique avait 6 ans et n'était plus compatible avec la nouvelle mise à jour du logiciel de comptabilité de la commune.

De plus nous avons aménagé un nouveau poste de travail dans le bureau du maire.

Les deux postes de travail sont en réseaux et nous avons mis en place un système de sauvegarde de toutes les données de la mairie.

- Fourniture de 2 ordinateurs (OMI Mauriac)
1 783€ TTC

Changement du photocopieur

Ce nouveau copieur très performant nous permet maintenant de faire des copies couleurs A4 et A3, mis en réseau avec nos ordinateurs il a remplacé nos deux vieilles imprimantes.

De plus, il permet de faire de l'archivage (pour les connaisseurs, d'un dossier de plusieurs pages papier il nous fait un fichier numérique) bien pratique aujourd'hui car les envois de documents avec les organismes se font la plupart du temps par courriel (mails).

- Notre ancien copieur a été repris 657€ par la société ABCD copieur.
- Achat d'un copieur (avec reprise) Ste ABCD Copieur **4 021 € TTC**

** Ce bulletin municipal de 2010 a été réalisé en interne avec ce nouveau copieur.*

Illuminations de Noël

Vous avez certainement remarqué les nouvelles illuminations adaptées aux petits candélabres de la rue du suc, rue de la Dordogne, rue du stade.

- Achat de 8 motifs illuminations (Ste CRE-LIGHT) **1 301 € TTC**

Maison de la Chasse

Les travaux devraient commencer prochainement, l'étude du Cabinet Dumont est finie et le permis de construire a été validé.

Cependant deux petits problèmes :

- Les réponses à l'appel d'offre laissent apparaître un dépassement de budget de réalisation de l'ordre de 20% de l'estimation faite par l'architecte. Le budget initial était de 57 000 € HT (voir notre Edition spéciale de juin 2010). Le conseil municipal a donc décidé de se tenir au budget initial et en collaboration avec le cabinet Dumont d'autres solutions ont été trouvées pour le respecter (notamment des travaux réalisés en régie).
- Le remaniement ministériel a fait qu'une validation officielle de demande d'aide financière de l'Etat vient de nous parvenir, il n'y avait pas à s'alarmer car le Secrétaire d'Etat nous avait assuré de son soutien mais administrativement nous ne pouvions pas commencer les travaux sans l'avoir reçue, aujourd'hui c'est chose faite.



Coûts :

- Etude, plan, honoraires Cabinet Dumont (régulé en 2010) **4 427 € HT**
- Construction « Maison de la Chasse » **57 130 € HT**

Nos subventions obtenues :

- Conseil général (Fond d'Equipement des Communes) **12 997 €**
- Subvention ministérielle allouée par Alain Marleix **7 000 €**
- Subvention exceptionnelle du Conseil général dans le cadre du soutien à la mise en sécurité sanitaire des locaux de chasse **1 000 €**



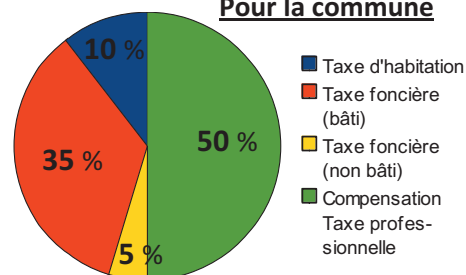
Cet investissement est subventionné à 34 %

La fiscalité

Produit attendu en 2010 sur les impositions 2009

2009 Impositions perçues au profit	Taxe d'habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)	Compensation Taxe professionnelle	Total
de la Commune	11 882 €	39 788 €	5 263 €	56 875 €	113 808 €
de l'Intercommunalité	6 536 €	13 417 €	2 580 €	13 883 €	36 416 €
du Département	15 753 €	35 188 €	361 €	41 470 €	92 772 €
de la Région		10 510 €	56 €	11 226 €	21 792 €
Total	34 171 €	98 903 €	8 260 €	123 454 €	264 788 €

Pour la commune



En 2010, les taux communaux n'augmentent pas

Un point sur la disparition de la « Taxe Professionnelle » et son incidence sur nos finances communales

La **taxe professionnelle** (TP) était, avant la loi de finances pour 2010 (du 30 décembre 2009) instituant la contribution économique territoriale, un des quatre impôts directs locaux perçus par les collectivités territoriales françaises. Elle ne concerne que les entreprises, tandis que les trois autres (taxe foncière sur les propriétés bâties et non-bâties, taxe d'habitation) sont des impôts dits "ménages", bien que les entreprises payent également les taxes sur le foncier. Elle avait été créée par loi du 29 juillet 1975 supprimant la patente et instituant une taxe professionnelle.

En février 2009, le chef de l'état annonçait la suppression des investissements productifs de l'assiette de la taxe professionnelle, au titre de la compétitivité des entreprises industrielles.

La loi de finances de 2010 prévoit le remplacement de la taxe professionnelle par une « Contribution économique territoriale » (CET) composée d' :

- une cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les bases foncières,
- une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée

Cette mesure s'applique dès 2010 pour les entreprises, mais elle entrera en vigueur pour les collectivités et leurs groupements seulement à partir de 2011 ; l'Etat s'est engagé à maintenir leurs recettes en 2010 à l'euro près avec l'attribution d'une compensation relais.

Lors du dernier congrès des maires de France il y a un mois, les maires sont inquiets, les finances des collectivités locales se sont dégradées ces dernières années et le resserrement des marges de manœuvres financières s'est amplifié en 2010 et devient préoccupant. Ils souhaitent entre autre pour l'avenir que :

- les ressources de remplacement de la taxe professionnelle TP soit indexées et pérennes.
- que la suppression de la taxe professionnelle n'ait pas d'incidence sur les ménages
- que les financements partagés en investissement et fonctionnement soient préservés

Conscient des difficultés auxquelles l'Etat est confronté, liées à la crise et au déficit public, le congrès tient cependant à rappeler que nos collectivités sont, par leurs investissements les principaux soutiens de l'activité économique et qu'à ce titre leur capacité d'action doit être préservée.

Qu'elle incidence sur notre commune ?

La taxe professionnelle pour la commune (liée pour une grande part à l'activité du barrage hydraulique) est égale à 57 000€ et représente presque la moitié de notre budget de fonctionnement. Le CET aujourd'hui compense bien ces 57000€ mais qu'en sera t'il demain ? Le conseil municipal n'a aucun pouvoir sur cette compensation, il n'y a plus de vote de taux d'indexation du CET ! Maintenant nos seuls leviers pour faire appel à un financement restent les trois autres taxes, le foncier, le foncier bâti et l'habitation.

De plus les résultats du dernier recensement en janvier dernier laissent apparaître des résultats assez inquiétants, une perte de 6,8 % de population, ce qui nous pénalise car ce chiffre est un facteur important pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement de l'état (DGF, environ 40 000€ pour Madic).

Par ailleurs, le conseil municipal n'a pas la volonté de rester passif et de réduire aussi bien ses investissements que ses services et l'entretien des biens communaux. Et nous avons aussi choisi comme les conseils municipaux précédents de ne pas exercer une trop forte pression fiscale sur nos concitoyens.

Que penseriez-vous d'un conseil municipal passif, sans projet et réduisant les services ? Et puis, nous ne sommes pas là pour regarder Madic se dégrader !

Alors comment conserver nos budgets, sans augmenter les impôts ?

L'orientation qu'a choisi le conseil municipal est de favoriser la construction et l'accueil de nouvelle population ce qui permettra d'augmenter les bases d'imposition et de ce fait les recettes sans vous pénaliser en augmentant vos charges.

Cette année il y a eu deux nouveaux dépôts de permis de construire à Madic et demain une étude est en cours pour mettre à disposition 3 lots de terrain à bâtir sans frais pour la commune car déjà viabilisés, à un prix attractif.

Ne rêvons pas, Madic ne sera jamais une grande métropole et d'ailleurs ça ne nous intéresse pas, mais nous pouvons accueillir quelques habitations et habitants de plus sans pour autant augmenter le budget de fonctionnement de la commune. A suivre...

Location de la salle polyvalente

Réglementation :

Marie-Jo MAZZI gère la location de la salle (Tél. : 04 71 40 87 46). Un état des lieux sera établi et une caution sera demandée (fixée à 200 €).

Afin de valider la réservation de la salle, un acompte de 50 € sera exigé dès l'inscription. Cette somme ne sera pas restituée en cas de désistement, mais sera déduite lors du règlement définitif.

Tarifs :

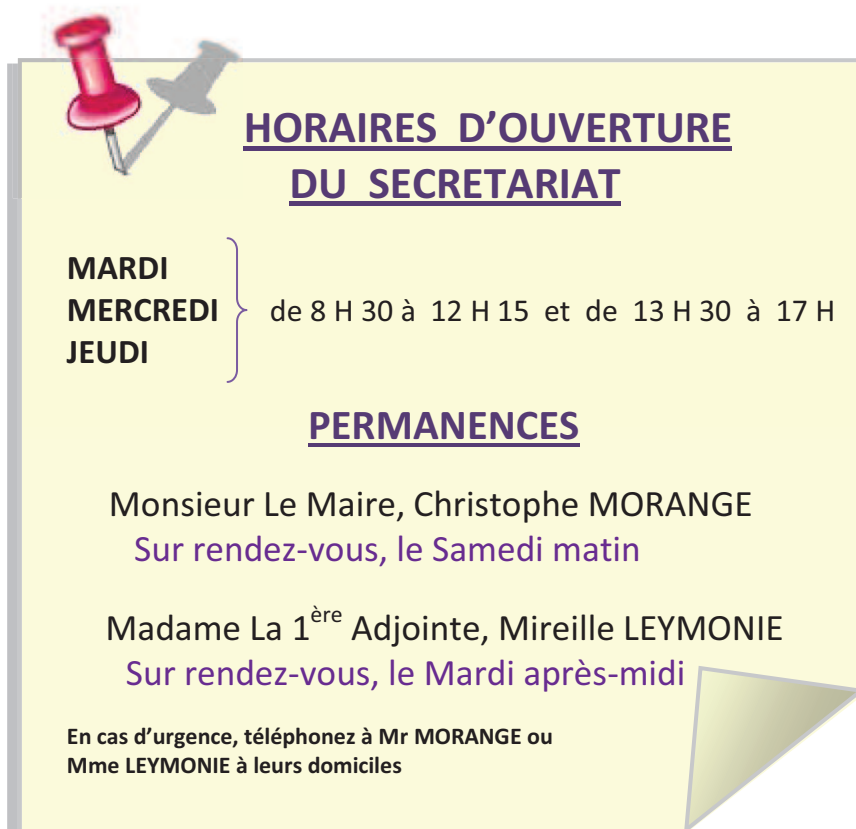
	Habitant la commune	Hors commune
Eté (01/05 au 30/09)	100 €	200 €
Hiver (01/10 au 30/04)	150 €	250 €

Rappel :

Assurance : Tout locataire doit fournir une attestation d'assurance (Responsabilité civile).

Association : La salle est prêtée gracieusement aux associations de la commune.

Horaires et permanences Mairie



**HORAIRES D'OUVERTURE
DU SECRETARIAT**

MARDI
MERCREDI
JEUDI } de 8 H 30 à 12 H 15 et de 13 H 30 à 17 H

PERMANENCES

Monsieur Le Maire, Christophe MORANGE
Sur rendez-vous, le Samedi matin

Madame La 1^{ère} Adjointe, Mireille LEYMONIE
Sur rendez-vous, le Mardi après-midi

En cas d'urgence, téléphonez à Mr MORANGE ou
Mme LEYMONIE à leurs domiciles

Le recensement



Commune de Madic	2010	2005	1999
Population	216	232	248
Nombre de ménages	102	99	99
Ensemble des logements	124	122	121
Résidences principales	102	99	99
Résidences secondaires et logements occasionnels	12	18	15
Logements vacants	10	5	7

A ce jour, seuls ces résultats ont été communiqués. Ils seront disponibles en totalité vers la mi-juin 2011.

A intervalles réguliers, l'INSEE et les 36 682 communes de France organisent le recensement (population, logement, état matrimonial, type d'activité). Il est la photographie de la société française dans sa diversité et son évolution. Ces statistiques sont indispensables aux niveaux national et local, pour aider à la prise de décision en matière de politique d'emploi, de protection sociale et sanitaire et d'équipements sociaux culturels.

Le composteur du cimetière



Comme vous l'avez peut être constaté, nous avons installé un composteur à l'entrée du cimetière.

C'est un petit geste écologique qui permet d'une part de réduire le volume des déchets déposés dans la poubelle mais aussi de réduire le volume expédié à l'incinérateur.

Sincèrement, quel est l'intérêt de transporter et de brûler de la terre et des végétaux au centre d'incinération en Corrèze !

Ce compost une fois produit sera à votre disposition pour réaliser vos plantations de printemps, le moment venu, servez-vous.

Merci d'être rigoureux sur vos dépôts, terre et végétaux seulement !



Le conseil municipal, par sa volonté de dynamiser la vie communale, a décidé de créer un site Internet.

Un site Internet est un outil fantastique qui apportera des informations pertinentes et actualisées et proposera des services en ligne afin de faciliter les démarches administratives.

L'information sera accessible par tous et de partout, résidents et expatriés, 24h/24, 7j/7.

Son objectif est aussi de rapprocher les services municipaux des citoyens en simplifiant notamment les échanges (courrier électronique, sondage...), de soutenir et développer l'économie locale (mise en valeur des structures d'accueil, du patrimoine, des activités de loisirs ...) et de favoriser la vie associative.

Pour réaliser au mieux ce projet, nous aurions besoin de photos, cartes postales, anciennes ou plus récentes de notre commune (paysages, constructions, fêtes....) afin de constituer une photothèque.

Nous remercions par avance les personnes qui voudront bien nous confier leurs documents, ils seront numérisés en mairie et restitués immédiatement.

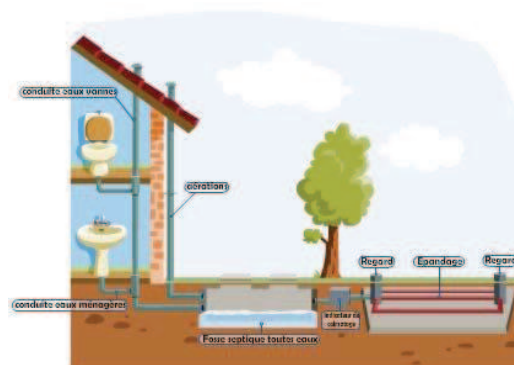
A bientôt sur www.madic.fr



Le SPANC

Qu'est-ce que le S.P.A.N.C. ?

- Un **Service Public d'Assainissement Non Collectif** mis en place par les collectivités, selon la Loi sur l'eau de 1992



Quelle collectivité pour notre commune ?

- La Communauté de Communes Sumène Artense a acquis cette compétence, elle s'efforce d'appliquer cette loi pour un meilleur respect de l'environnement

Quelles sont ses compétences ?

- Il assure depuis 2006, l'instruction des dossiers d'assainissement dans le cadre des demandes de permis de construire ou de réhabilitation et la bonne exécution des travaux correspondants.
- Depuis septembre 2010, il a commencé les opérations de contrôle des installations existantes

Comment cela va-t-il se dérouler ?

- Les techniciens prendront contact avec les propriétaires concernés afin de les rencontrer pour vérifier le fonctionnement de leur installation
- Un simple diagnostic sera établi, il est obligatoire pour le propriétaire et facturé 80 €

Infos sur la TNT

MADIC, bientôt « tout numérique » !

Après le passage au tout numérique de Canal + le 2 juin 2010, la diffusion de la télévision deviendra entièrement numérique en Auvergne à partir du 10 mai 2011.

L'Auvergne passera dans quelques mois à la télé tout numérique : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son. Encore faut-il s'y préparer !

Vous connaissez sûrement les deux mascottes en forme de télés bleue et rouge de la campagne « tous au numérique »... elles s'installent chez nous ! Le 10 mai 2011, en Auvergne, la diffusion analogique des chaînes de télévision historiques (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6) va s'arrêter définitivement pour être remplacée par une diffusion exclusivement numérique. Tous les foyers de la région doivent vérifier que leur installation TV permet de recevoir la télévision numérique. Ceux qui ne seraient pas prêts pour le numérique n'auront plus la télévision après le 10 mai 2011. Ceux qui se seront équipés recevront jusqu'à 19 chaînes gratuites, avec une meilleure qualité d'image et de son.

Antenne râteau

Tous les foyers qui reçoivent aujourd'hui les six chaînes historiques, par une antenne râteau ou intérieure sont les premiers concernés. Pour continuer à recevoir la télévision après le 10 mai 2011, ils doivent adapter leur installation à un mode de réception numérique (adaptateur TNT, téléviseur « TNT intégrée », ADSL, satellite, câble ou fibre optique).

Renseignez-vous avant tout achat. Pour vous guider, de nombreux professionnels (magasins et antennistes) se sont engagés à proposer aux téléspectateurs des produits et prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance « tous au numérique ». Ils sont reconnaissables grâce au label « Professionnel agréé - tous au numérique ». La liste des professionnels agréés est consultable sur www.tousaunumerique.fr ou disponible auprès du centre d'appel*

Des aides financières

Il existe des aides financières, accessibles sous certaines conditions aux foyers qui reçoivent aujourd'hui uniquement les 6 chaînes historiques et éventuellement une chaîne locale par une antenne râteau ou intérieure. S'ils remplissent les conditions d'attribution, ces foyers peuvent bénéficier d'une aide de 25 € maximum pour s'équiper et d'une aide de 120 € maximum dans le cas d'une intervention sur leur antenne.

Pour les foyers qui ne seraient pas couverts en TNT, une aide de 250 € maximum est attribuée sans condition de ressources pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif comme la parabole.

Dans tous les cas, gardez bien vos factures et vos tickets de caisse, ils vous seront demandés pour tout remboursement. Les aides financières sont disponibles dans un délai maximum de 6 mois après le passage.

Adressez-vous au centre d'appel* pour connaître précisément les conditions d'attribution et bénéficier de ces aides.

**Prêt pour
le tout
numérique**



Pour en savoir plus :
www.tousaunumerique.fr
ou 0 970 818 818 (prix d'un appel local)

*** 0 970 818 818 :**
*numéro non surtaxé,
prix d'un appel local,
du lundi au samedi de
8h à 21h**

Le saviez-vous ?

Au moment de l'extinction du signal analogique, les fréquences d'émission des chaînes en numérique peuvent changer. C'est pourquoi, les téléspectateurs recevant la TNT devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur chaque poste relié à l'antenne râteau ou intérieure, y compris sur les postes qui reçoivent la TNT depuis longtemps.

Médaille de la famille 2010



C'est une cérémonie particulièrement émouvante qui a été célébrée le dimanche 30 mai, jour de la fête des mères dans la mairie de Madic. En effet, le maire Christophe Morange, a remis à Madame Jeannine Gatignol la médaille d'argent de la famille française. Mariée le 20 Février 1960 à Robert, elle a eu 6 enfants, Christine, Béatrice, Dominique, Laurent, Hervé et Claude qui lui ont donné 14 petits enfants et 2 arrières petits enfants. Plus que les noces d'or c'est la mère particulièrement méritante qu'a tenu à honorer le Maire : « cette distinction récompense depuis Mai 1920 les femmes particulièrement exemplaires qui ont eu plusieurs enfants, les ont accompagnés jusqu'à l'âge adulte en leur assurant à la fois la stabilité et l'amour nécessaires à leur épanouissement et en leur transmettant les valeurs fondamentales de la

vie en société ; Il est juste que soient récompensées les familles qui, au prix de tant de peines et de sacrifices, élèvent leurs enfants dans un climat familial générateur des plus nobles vertus : honnêteté, travail, amour de l'effort sous toutes ses formes. Madame Gatignol, cette éducation, ces vertus, que vous avez su prodiguer, j'en suis le témoin, moi, le petit voisin d'en face, et je suis persuadé que, quelque part, vous avez aussi participé à mon éducation ! Je sais tous les sacrifices que vous avez fait pour les vôtres. Qu'il me soit permis également d'associer vos familles à ces compliments et d'adresser de vifs remerciements à vos enfants, petits enfants, venus certains de loin apporter leur message d'affection à leurs parents et plus précisément à leur maman. Aussi, en hommage à votre mérite et en témoignage de la reconnaissance de la Nation, au nom de monsieur le Préfet, j'ai le très grand honneur de vous remettre la médaille d'argent de la famille française ».

Un diplôme pour deux anciens combattants



Le ministère de la défense vient de décerner aux frères Charrière de Madic le diplôme d'honneur d'ancien combattant de la guerre 39-45. Grands résistants, les deux frères nous ont confié, avec une certaine émotion, leurs souvenirs de cette époque tragique, qui a marqué leur jeunesse. Jean Charrière, aujourd'hui âgé de 86 ans, se souvient de Février 44 où, appelé aux chantiers de jeunesse, il refusera d'aller afin de ne pas être soumis au S.T.O. Il est considéré comme déserteur, et rejoint le maquis de Bort, (Monestier Port Dieu) quelques jours après le débarquement. Il nous énumère alors toutes les actions de l'Armée Secrète, particulièrement sur l'aérodrome de Thalamy, entravé par des tranchées creusées par l'occupant, qu'il rebouche pour permettre l'atterrissage des avions alliés, ou des embuscades tendues par la 5^{ème} compagnie de l'A.S. à laquelle il appartient, vers le pont du Chavanon. Son périple le conduit ensuite à « la bagarre » d'Ussel du 16 au 18 Août 44, puis vers Gannat et Axonne dans la Côte d'Or. Démobilisé en Haute-Saône il reviendra enfin au pays (à St Thomas, près de Bort) en Décembre 1944. Quant à son jeune frère André, né le 19 Juin 27, même parcours : réfractaire au STO, il quitte l'entreprise

Trapenard après avoir été convoqué au camp des Chapelles de Brive ; recherché par la brigade de Bort, il rejoindra le maquis F.T.P. de Lafarge sur Sombre (canton de Lapleau) et comme son frère, fera son devoir de résistant. Une certaine amertume l'habite cependant : en remerciement de cet engagement pour défendre son pays, il est appelé sous les drapeaux pour effectuer un an de service militaire en 1948, alors que certains de sa classe s'en verront dispensés ! Il rejoindra donc Saintes et l'armée de l'air comme mécanicien en matériel roulant et sera muté 8 mois à Tunis.

Aussi est-ce avec une certaine fierté, que Christophe Morange, maire de Madic, leur a remis ce diplôme, symbole de la reconnaissance des français, lors des cérémonies du 8 Mai.

Le repas des aînés

Pour la seconde fois, les anciens de plus de 65 ans étaient conviés le Samedi 19 décembre 2009, au repas de fin d'année, offert par la Municipalité. Cette initiative ayant connu un réel succès l'année dernière, 25 personnes de la tranche d'âge concernée avaient répondu favorablement à l'invitation du C.C.A.S. Le maire, Christophe Morange, entouré de la totalité de ses conseillers municipaux, formulait le vœu de retrouver en pleine forme pour 2010 tous les « seniors » présents ce jour là.



Autour de l'excellente table de l'Auberge du Lac, ce fut l'occasion de deviser agréablement et de commenter la sortie du second numéro de la revue municipale «Le Plaquin» de Madic. Vers 16 heures, bien repus, la plupart des convives rejoignirent la salle polyvalente où se déroulait le Noël du comité des fêtes. Accueillis par la Présidente Claude Fouillade, ils assistaient avec un grand plaisir à la remise des jouets au 22 petits Madicois. Cette sympathique rencontre des générations se terminait par la dégustation de la bûche de Noël, généreusement offerte par Eric Serre.

Un concert de musiques traditionnelles ou savantes s'invite à Madic !

Le Concert Vagabond



De la Palestine à l'Italie, d'Israël en Roumanie, le Quatuor Vagabond emmène le public dans un voyage musical.

Musiques et chansons (violon, accordéon et piano) servies par trois musiciens pleins de dynamisme et de vie.

Samedi 15 janvier 2011

à 21h

Salle des Fêtes de Madic (15)

Spectacle proposé dans le cadre du programme de la « Saison culturelle » de la Communauté de Communes Sumène Artense en partenariat avec la Commune de Madic.

TARIFS

SPECTACLE TOUT PUBLIC, 1 h 10

ENTREE 7 € : Adultes

ENTREE 5 € : 10-18 ans (Etudiants, demandeurs d'emploi)

GRATUIT : - de 10 ans

Venez nombreux !



TRAIL LA MADICOISE



Pour la 5^{ème} édition de la MADICOISE, il faisait un peu lourd mais le circuit empruntait des sentiers ombragés autour de Madic. La randonnée pédestre mobilisa 11 marcheurs (circuit de 11 km ou 14 km) et démarra vers 9 heures 30. Une demi-heure plus tard, 40 coureurs se lancèrent sur le 11 km et sur le 20 km (nouveau parcours). Le 11 km fut remporté par Damien Rebello et Hélène Bas. Dominique Bernard et Marie-Dominique Caldamaison remportèrent le 20 km.

A noter la présence de deux coureurs madicois : Coco Gatignol (sa première !) et Charlie Vizet (déjà un expérimenté !).

Cette journée s'est terminée par un buffet froid offert à tous les participants et bénévoles qui fut très apprécié de tous.

L'association remercie tous les sponsors et tous les bénévoles pour leur aide ; sans eux, cette manifestation ne pourrait être organisée.





Président : J-C RIGHETTI
Vice Président : A. CUEILLE
Secrétaire : G. JUILLARD
Trésorier : A. MAITER
Responsable VTT : F. JUILLARD ; J-F RAYNAL
Délégué sécurité : J-F RAYNAL

Effectifs en 2010 : 53 licenciés (22 Vététistes – 31 Cyclos)
Sorties du Club : Tous les samedis après-midi, départ devant les cyclos Vélasco à Bort- les-Orgues



Randonnée VTT du 2 Mai 2010 au départ d'Antignac :

124 participants sur
4 parcours de 65, 50, 40
et 25 kms

et randonnée pédestre
de 12 kms :
44 participants.

Raid LANOBRE – BOZEL

(Cyclos route) en 3 étapes
(17, 18, et 19 juin) 160 kms,
182 kms et 165 kms.

De gauche à droite :

- Righetti J-C
- Montel M
- Juillard A
- Albessard J-C
- Espinasse A
- Ulmet G
- Jocent Annie
- Maiter A



Le Comité des fêtes

Le comité des fêtes de Madic a organisé comme tous les ans un repas dans la salle polyvalente le Samedi 12 Août. Innovation cette année, l'orchestre local Thomas Arnaud et sa talentueuse chanteuse madicoise Christine Zanetti, ont animé bénévolement la soirée et beaucoup étaient ravis de l'ambiance, profitant, tard le soir pour certains, du répertoire entraînant de cette sympathique formation. La présidente Claude Fouillade, ravie du succès rencontré, en profite pour remercier tous ceux qui lui ont prêté main forte pour mettre au point ce moment convivial et souhaiterait étoffer son groupe, peut-être lors d'une prochaine assemblée générale...



Les Anciens Combattants



Cérémonie du 11 novembre 2010

Saint Eutrope, notre église, notre patrimoine ...



PYXIDE XIII^{ème} Siècle

En bronze ou cuivre ornée d'émaux champlevés

Jusqu' au 15^{ème} siècle Madic était situé sur la paroisse de Ydes. En 1470, Gilbert de Chabannes (1439-1493), Seigneur de Madic, initie la création de la paroisse de Madic et la fondation de l'église. Elle porte les vocables de Saint-Quirin et Saint-Eutrope. Au cours du 19^{ème} siècle, la sacristie subit plusieurs reconstructions, puis vers 1897 l'Eglise est entièrement restaurée. En 1909, le clocheton est reconstruit et en 1926, la couverture qui était sans doute en pierre est refaite en ardoise. Au début du 20^{ème} siècle l'église est sous le double vocable de Saint-Eutrope et de Notre-Dame-de-la-Nativité. Elle est actuellement sous le vocable unique de Saint-Eutrope.

En 1984, grâce au bénévolat d'habitants de Madic, l'église est à nouveau restaurée. A l'occasion de ces travaux, une pyxide en cuivre et émail, datant du 12^{ème} -13^{ème} siècle, est retrouvée dans la sacristie, elle aurait appartenu au chanoine de Pau (64). Elle est alors déposée au Trésor Cantonal de l'église de Ydes-Bourg. Quatre autres objets avaient déjà enrichi le « Trésor d'Art Sacré » du Pays de Sumène.

A l'initiative du Sénateur-Maire de Ydes, Roger Besse, avec les encouragements des prêtres du diocèse et de Monseigneur Séjourné, évêque de Saint-Flour, les douze maires du canton de Saignes acceptent de confier, sous forme de prêt, les objets culturels de leur paroisse. Ils sont installés dans des vitrines antieffraction de la sacristie de l'Eglise d'Ydes-Bourg.

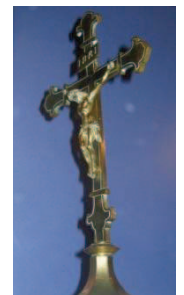
Très souvent ces objets de grande beauté, inutilisés, dormaient dans les placards des sacristies ou dans des coffres de banques à l'abri du vandalisme, sans profit pour la notoriété et la connaissance de chacun de notre patrimoine religieux.

Lors de l'inventaire général du patrimoine culturel effectué par Conseil régional d'Auvergne en 1994, deux autres objets sont classés et ornent aujourd'hui encore notre église : une paire de chandeliers d'autel en bois datant de la première moitié du 19^{ème} siècle et une bannière de procession « Vierge à l'Enfant » du 19^{ème} siècle, bannière offerte à la paroisse par un généreux donateur madicois.



OSTENSOIR XIX^{ème} Siècle

Avec perles rouges en laiton et vermeil



CROIX D'AUTEL

XIX^{ème} Siècle

En bronze



CROIX XIX^{ème} Siècle

En bronze argenté et Christ en bronze doré



RELIQUAIRE

XIX^{ème} Siècle

En bronze

Trésor d'Art Sacré du Pays de Sumène

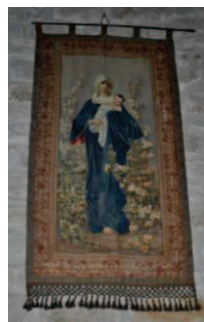
Eglise Saint-Georges

Ancienne Sacristie d'Ydes-Bourg

Tarif : 1 euro

Horaires d'ouverture :

- ♦ Tous les jours en Juillet et Août,
- ♦ Sur rendez-vous le reste de l'année. Se renseigner au Café de l'Eglise ou au 04.71.40.62.19.



BANNIERE DE PROCESSION

Naissances

Maxence LE COURTOIS – LAVERGNE

Le 25 août 2010 à Mauriac (15)



Mariages

Valérie HUET

et **Pascal BRUNET**

Le 11 septembre 2010



Décès

Pierre PONS

Le 12 juin 2010 à Mauriac (15)

Simone COUDERT

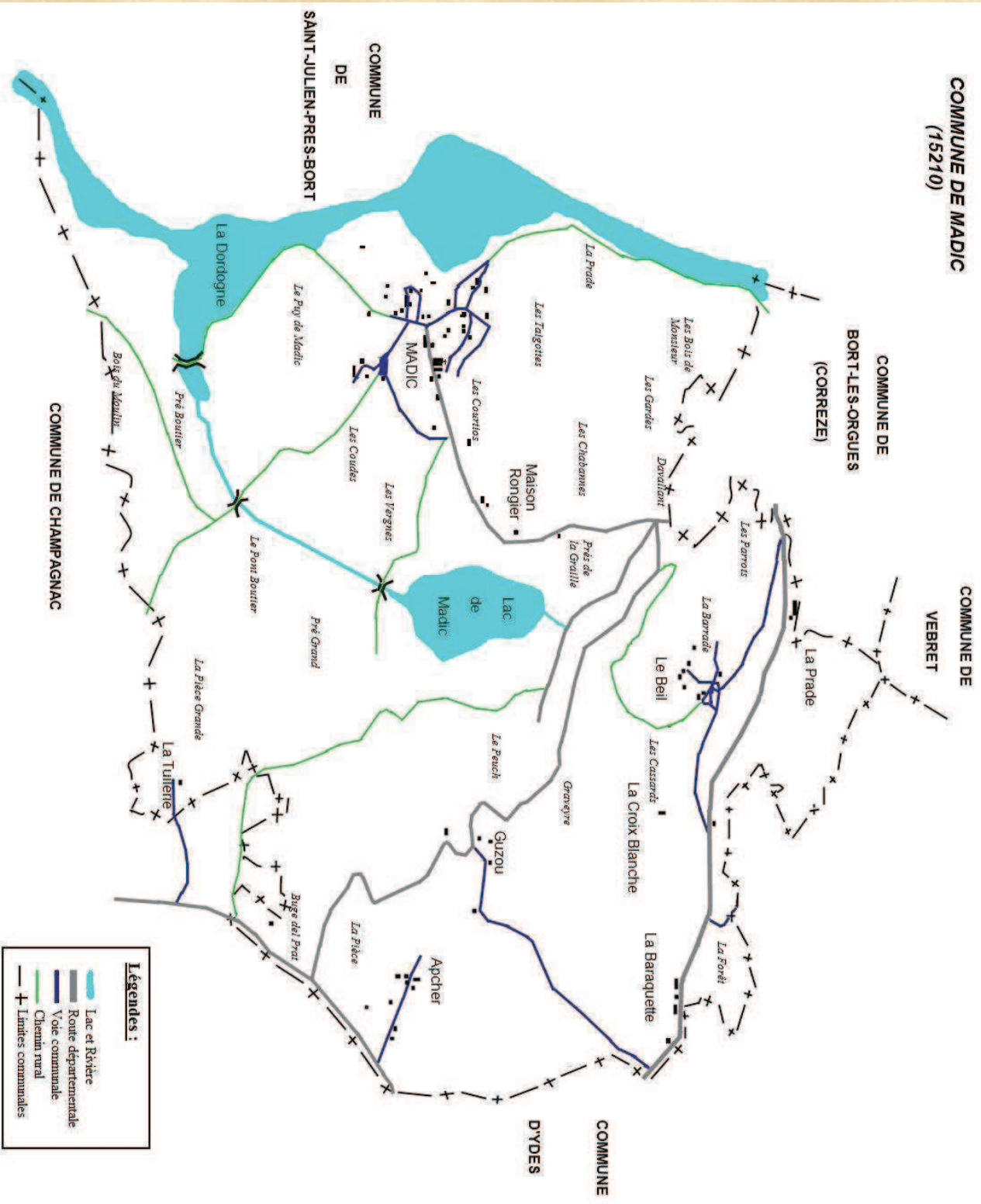
Le 24 octobre 2010 à Saignes (15)

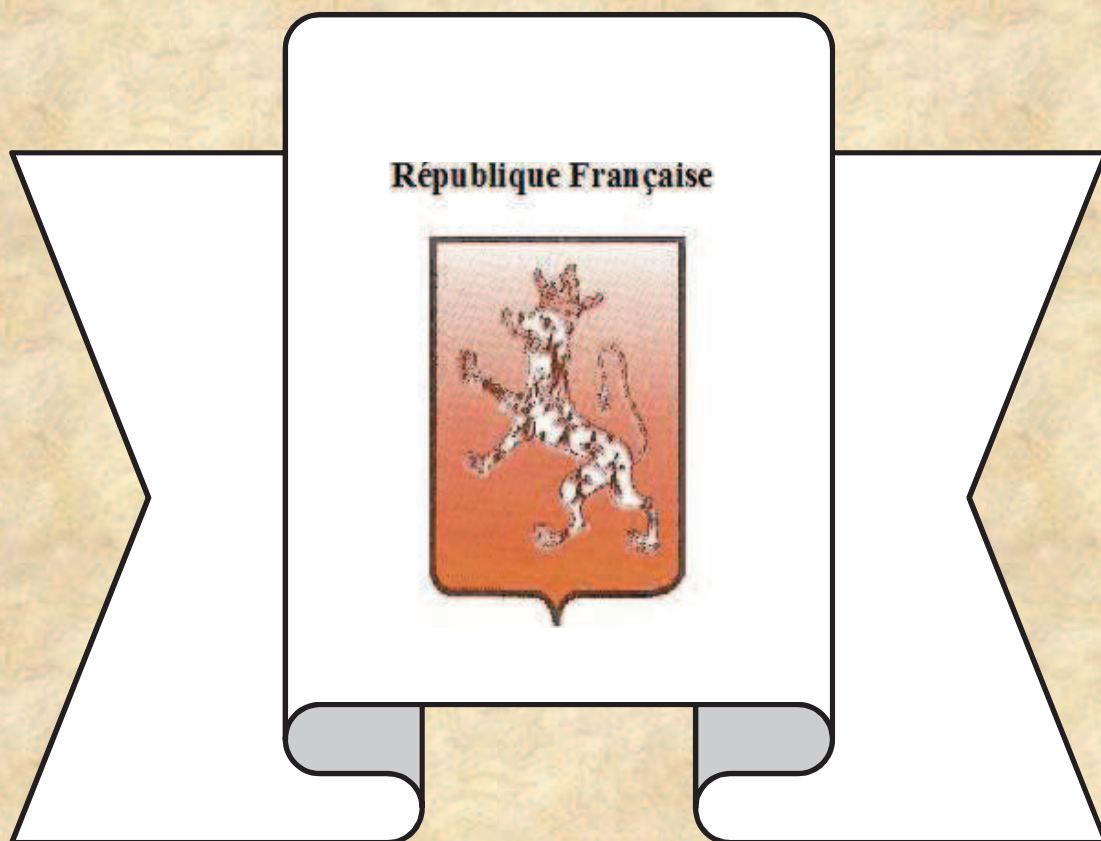
Denise TRINIOL

Le 26 octobre 2010 à Mauriac (15)



COMMUNE DE MADIC (15210)





Mairie de Madic

CANTAL

15210

Téléphone : 04 71 40 82 16 Télécopie : 04 71 40 86 34

Directeur de publication :

Christophe MORANGE

Rédactrice en chef :

Laurence RODDE

Conception / Réalisation :

Mireille LEYMONIE

Marie-Jo MAZZI

Christian MAZZI

Christophe MORANGE

Laurence RODDE

Imprimé par nos soins